



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 24 mars 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

SNCF RESEAU
Agence Projets Alsace Lorraine
Champagne-Ardenne
2, rue Royale
Tour COISLIN
57000 METZ

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de remplacement d'un pont-rail SNCF
disposé sur un cours d'eau sur la commune de REMILLY.

Réf :

P.J : 1 récépissé de déclaration
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007
1 fiche descriptive de l'opération

Messieurs,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur
l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de remplacement d'un pont-rail SNCF disposé sur un cours d'eau sur la
commune de REMILLY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **13 mars 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00099**
- Dossier réalisé par : **L'Atelier des Territoires – 1, rue Marie-Anne de Bovet – 57004**

METZ

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous trouverez ci-joint un récépissé clôturant son instruction administrative, une copie de l'arrêté
en date du 28 novembre 2007 fixant des prescriptions générales, ainsi qu'une fiche descriptive de
l'opération.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent
courrier.**

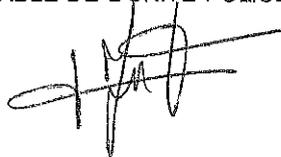


Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de REMILLY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- AFB
23 rue des Garennes
57155 MARLY